



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### PROCÈS-VERBAL N°12 – REUNION DU 29 octobre 2026

|                                                 |                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président :                                     | M. GODET Jean-Pierre                                                                                                                        |
| Vice-Président :                                | M. GILBERT Francis                                                                                                                          |
| Secrétaire :                                    | M. PETIT Jean-Jacques                                                                                                                       |
| Membres présents :                              | Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine<br>MM. BODIN Dany, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David. |
| Membres cooptés :                               | Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine<br>MM. RULLIER David, BODIN Dany                                                                             |
| Membre excusé :                                 |                                                                                                                                             |
| Membres en consultation par voie électronique : |                                                                                                                                             |

### MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

**Important :** l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°11 du 22 octobre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### Procès-Verbal n°12 / Réunion du 29 octobre 2026

#### DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 56281120 AFP (1) / Echiré St Gelais (2) en Séniors D2, Poule Sud

Arbitre : M. LOUDIYI Mohamed

La Commission Sportive enregistre la décision de la Commission de Discipline en son PV n°5 du 22 octobre 2026 :  
« Au vu de la gravité des faits présumés reprochés par le trio arbitral sur le comportement du public pendant et après la rencontre, la commission décide de prendre les mesures conservatoires suivantes, à savoir :

- ❖ L'équipe Aiffres Fors Prahecq 1, matchs à huis clos à domicile jusqu'à décision à intervenir pour toutes compétitions départementales.
- ❖ 3 arbitres officiels, 1 délégué officiel.
- ❖ 14 joueurs et 3 dirigeants pour chaque équipe.

#### DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Match n° 56282286 St Martin les Melle (1) / Brûlain (1) en Séniors D3, Poule D.

Arbitre de la rencontre : M. ROBERT Frédéric

La Commission Sportive enregistre la décision de la Commission Départementale d'Arbitrage, dans son PV n°3 du 15 octobre 2026, à savoir : « La Commission départementale d'Arbitrage déclare donc la réserve technique déposée par le club de Brûlain non recevable et transmet le dossier à la Commission Sportive pour **validation du score acquis sur le terrain.** »

#### WEEK-END DU 24-25 OCTOBRE 2026

Match n° 56282168 Niort Souché (1) / Exireuil (1) en Séniors D3, Poule C.

Arbitre de la rencontre : M. MIOT Dylan

Reçu rapport du délégué officiel de la rencontre.

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

#### FORFAITS

Amende de 32€ :

- ⚽ Match n° 78784355 Lezay (1) / Brûlain (1) en Séniors F à 8, Poule D.
  - **Lezay (1) 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⚽ Match n° 79081668 Mauzé Rigné (2) / St Cerbouillé (3) en Séniors D5, Poule A.
  - **St Cerbouillé 2<sup>ème</sup> forfait.**
- ⚽ Match n° 79076880 Boismé Clessé (2) / Beaulieu Breuil (4) en Séniors D5, Poule C.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### Procès-Verbal n°12 / Réunion du 29 octobre 2026

- **Beaulieu Breuil (4) 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⚽ Match n° 78782274 Vicq-Gartempe (1) / Ouzilly (1) en Séniors F à 8, Poule B.
  - **Ouzilly (1) 2<sup>ème</sup> forfait.**
- ⚽ Match n° 79159306 Beauvoir-Niort (3) / Ent. Paludéen-Venise Verte (1) en Séniors D5, Poule F.
  - **Beauvoir/Niort (3) 1<sup>er</sup> forfait.**
- ⚽ Match n° 78781884 St Christophe (1) / Vrère (2) en Séniors F à 8, Poule A.
  - **Vrère 1<sup>er</sup> forfait.**

#### FMI NON UTILISEE

Amende de 28€ (au club surligné en gras) :

- Match n° 79065807 **FC3C (3)** / Clazay Bocage (2) en Séniors D5, Poule D.
- Match n° 56282429 **FC3C (2)** / Beaulieu Breuil (3) en Séniors D4, Poule A.
- Match n° 79065811 **Gatifoot (5)** / St Amand/Sèvre (3) en Séniors D5, Poule D.
- Match n° 79065063 **Airvo St Jouin (3)** / Mauzé Rigné (3) en Séniors D5, Poule B.

#### ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de :

**Bessines** (stade du Gros Buisson jusqu'au 20 janvier 2027), **Cherveux** (1 match/WE jusqu'au 19 novembre 2026), **Echiré** (du 24 au 26 octobre 2026), **St Gelais** (jusqu'au 31 décembre 2026), **St Jean de Thouars** (1 match autorisé le 24-25 octobre 2026).

#### COURRIERS RECUS

- ✚ Du club de **Gatifoot** contestant une amende pour modification tardive. Pris note. Nécessaire fait.
- ✚ Des clubs de **Ste Eanne FC** et **US Vasléenne** ainsi que de **l'arbitre bénévole** de la rencontre n°79070056 de D5, Poule E concernant les faits sur ce match. Pris note. Résultat de la rencontre enregistré. Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite éventuelle à donner.

#### DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX JEUNES

**Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.**

**Samedi 31 octobre 2026**

- ⚽ U15 : RC Parthenay Viennay / Gatifoot à 14h sur le terrain synthétique de Parthenay.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

**Procès-Verbal n°12 / Réunion du 29 octobre 2026**

### TOURNOIS - RASSEMBLEMENTS

- Du club du **SA Moncoutant** : Rassemblement u9 et tournoi u11 le samedi 24 avril 2027 au stade de Moncoutant.
- Du club de **l'ES Celles Verrines** : Tournoi u11-u13 le samedi 06 mai 2027 au stade de Celles/Belle.
- Du club de **l'ASPTT Niort Bessines** : Tournoi Futsal u11 le samedi 19 décembre au gymnase des Gardoux à Niort.

**N.B** : La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

**Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.**

Secrétaire  
Jean-Jacques PETIT

Le Président  
Jean-Pierre GODET